



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE
9 JANVIER 2025

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 9 janvier 2025 à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet

Sont absents les conseillers suivants :

Bob Lussier
Catherine Marsan-Loyer

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 493-01-25 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter l'avis de convocation tel que notifié en date du 6 janvier 2025.

ADOPTÉE

2. RES 494-01-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 116-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 171-01-2025 SUR LE DROIT DE RPÉEMPTION
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 116-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Josiane Martel-Ouellet, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 116-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 116-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 171-01-2025 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

Je, Josiane Martel-Ouellet, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 171-01-2025 sur le droit de préemption* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 171-01-2025 sur le droit de préemption* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6. RES 495-01-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 17 h 14.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.